

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 14

Nombre de Votants : 14

Le 13 novembre 2009 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Plénière ordinaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU BAREL

Date de convocation : 5 novembre 2009

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Michel LAGOFUN (Noaillan), Josette DUDON, Cécilia MATEU BAREL (Uzeste), Marianne LABOUILLE (Bourideys), Mireille EDOUARD (Villandraut), Maryse BANQUET RENARD, Mireille CREMEL (Lucmau) ; Sandra BAROT, Marianne LABOUILLE, Jean BUNGERT (Préchac); Liliane BORDESSOULES, Isabelle DEXPERT, Jean-Claude PREVOTEAU (Pompéjac), Jean-Claude LASSALLE (Cazalis).

Absents Excusés :

Mireille MORLET (Bourideys), Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Sophie LAULAN, Jean-Pierre AUROUX (Noaillan), Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT (Villandraut)

Approbation des comptes rendus précédents

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 9 octobre 2009.

Le passage concernant le personnel sera réexaminé en Commission 5 ce jour.

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière extraordinaire du 24 octobre 2009.

Ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Commission 1

Décisions Modificatives

Budget annexe AAD

Madame la Présidente expose que les arrêts maladie et les remplacements afférents exigent une délibération Modificative sur le Budget Annexe Aide à Domicile comme suit :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Réduction	Ouverture	Chapitre	Réduction	Ouverture		
011	Autres charges d'exploitation		3 500,00	018	Autres produits		3 500,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder à cette modification au budget primitif et
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Budget Multi accueil

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il s'est avéré nécessaire de changer le logiciel de Gestion du Multi accueil. Pour financer cet investissement, elle propose de réduire les Dépenses imprévues de fonctionnement de la somme nécessaire comme suit :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Réduction	Ouverture	Chapitre	Réduction	Ouverture
022	Dépenses imprévues	1 110,00			
023	vimt à la section d'invest.				1 110,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Réduction	Ouverture	Chapitre	Réduction	Ouverture
21	Immobilisations corpo		021	Vrt section fonct.	1 110,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder à cette modification au budget primitif et
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Point sur le service technique

Madame DEXPERT rend compte des travaux menés dans ce cadre à la Mairie de Pompéjac le 30 octobre dernier. La commission propose de mener quelques travaux complémentaires ;

Fiche de recensement à compléter par les services,

Faire procéder à une évaluation (devis d'entreprises) pour l'entretien, tonte, désherbage et fauchage des 34 500 m² dont la cdc à la charge,

Réévaluation des heures de ménages dans les différentes structures,

Evaluation du temps nécessaire au suivi des structures, équipements, matériel intercommunal, petit bricolage, véhicules et matériels,

Examen des cas spécifiques : Alsh et co-utilisateurs, Piscine,...

Madame DEXPERT précise que la mutualisation des moyens entre Communes et Communauté a été envisagée, de même que la facturation par la Cdc aux communes devant l'impossibilité de participer. Madame DEXPERT note par ailleurs, que certains travaux ne peuvent être exécutés par une personne seule.

Madame la Présidente propose que ces travaux soient menés d'ici la fin de l'année pour l'inscription des sommes nécessaires au Budget 2010.

Cotisation STH (Schéma Territorial de l'Habitat)

Madame la Présidente fait état d'un courrier du Pays pour l'appel à cotisation concernant le Schéma Territorial de l'Habitat à raison de 30 centimes par habitant (population DGF).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide ;

- D'autoriser le versement de 1 462,80 € au Pays chargé de l'animation du Schéma Territorial de l'Habitat et
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission n°2

Point sur la Voirie

Madame la Présidente informe l'assemblée que les candidats non retenus lors de la CAO ont été avisés le 6 novembre dernier.

L'entreprise retenue pourra donc signer le marché le 16 novembre prochain.

La DDE pourrait envisager un démarrage des travaux avant la fin de l'année.

Commission n°3

Approbation des PLU de Cazalis et Villandraut

Madame la Présidente demande à Monsieur LASSALLE en charge de ce dossier d'exposer l'avancement des travaux. Les PLU des communes de Villandraut et Cazalis ont été présentés et approuvés par les Conseils Municipaux.

En conséquence, Madame la Présidente propose que le Conseil Communautaire approuve le PLU des communes ayant délibéré, à savoir : Cazalis et Villandraut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-10, R.123-24 et R.123-25,
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date des 10 juin 2005 et 1^{er} septembre 2005 prescrivant l'élaboration de plans locaux d'urbanisme (P.L.U.).
- Vu les débats du Conseil Communautaire en date des 29 septembre 2006, 6 septembre 2007 et 14 septembre 2007 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2008 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.
- Vu l'arrêté communautaire en date du 13 novembre 2008 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU,
- Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,
- Entendu l'exposé de la Présidente de la Communauté de Communes,
- Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de :
 - Villandraut en date du 17 septembre 2009
 - Cazalis en date du 27 octobre 2009

Considérant que d'une part les observations formulées par l'État, les autres personnes publiques et organismes consultés par la Présidente de la CDC, et d'autre part les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause son économie générale.

Considérant que les projets de PLU tel qu'ils sont présentés au Conseil Communautaire sont prêts à être approuvés,

- décide d'approuver les dossiers de PLU tels qu'ils sont annexés à la présente;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de commune et en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les PLU approuvés sont tenus à la disposition du public.

Les dossiers peuvent être consultés à la communauté de Communes et en mairie de Cazalis et Villandraut aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que suit :

Commune	Code P	Tél./Fax	Heures et jours d'ouvertures		Courriel
Cazalis	33113	05 56 65 22 04 05 56 65 25 46	Mardi Vendredi	9h - 12h et 14 - 17h 9h - 12h et 14 - 17h	mairie.cazalis@wanadoo.fr
Villandraut	33730	05 56 25 31 41 05 56 25 86 14	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	8h30 - 12h/12h30 -16h30 8h30 - 12h/12h30 -16h31 8h30 - 12h/12h30 -15h30 8h30 - 12h/12h30 -16h30 8h30 - 12h/12h30 -16h30	mairiedevillandraut@wanadoo.fr

La présente délibération et les dispositions résultant des PLU seront exécutoires :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Madame la Présidente fait état d'un contact avec le contrôle de légalité. Les dossiers PLU des communes de Préchac, Uzeste, Lucmau et Pompéjac, transmis le 28 septembre 2009, seraient refusés pour la raison suivante : dossiers incomplets. Le courrier de la Sous Préfecture n'est pas encore arrivé.

Il conviendra d'ajouter aux dossiers élaborés par le Cabinet UH les pièces suivantes :

- Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur,
- Justificatifs des communiqués de presse,
- Certificat d'affichage en Cdc,
- Ensemble des avis des Personnes Publiques Associées.

Madame la Présidente précise que le PLU de Bourideys n'ayant pas encore été transmis, et les PLU de Villandraut et Cazalis étant votés ce jour, c'est donc l'ensemble des dossiers PLU qui sont à compléter pour le contrôle de légalité. De ce fait, toutes les communes verront leur PLU opérationnel en même temps, puisque le délai de deux mois court à partir de la réception du dossier complet.

Madame BAROT expose à l'Assemblée que ces dossiers pourraient être bloqués pour cause de Tracé LGV. A ce propos, elle annonce la prochaine réunion à Agen le 17 novembre 2009. M. BUNGERT serait le seul représentant de la Communauté pour cause de Congrès des Maires et pourrait transmettre sur clé USB les dernières informations glanées à cette occasion.

Point sur les 3 Ciron

Madame DEXPERT expose que les travaux de réhabilitation avancent. Les travaux sont suivis avec assiduité par Olivier SENTILHES et Madame Sylvie BERRUYER chaque mercredi matin. L'action commerciale va, de ce fait, pouvoir être lancée.

Point sur la signalétique

Madame DEXPERT expose que le Dossier de Consultation des Entreprises a été finalisé, la consultation lancée et un calendrier fixé, comme suit ;

- Date limite de dépôts des dossiers de candidature – 9 décembre 2009 à 12 h
- Ouverture des plis et Analyse des offres en CAO – le 10 décembre 2009,
- Choix du prestataire – le 11 décembre 2009,
- Ordre de service au prestataire retenu à fin décembre 2009,
- Délai d'exécution (fabrication) 3 mois soit jusqu'à fin mars 2010,

Les personnels communaux pourront donc commencer les implantations en avril 2010 pour être prêt à la saison.

Point sur l'abécédaire

Madame DEXPERT expose un premier bilan de cette action qui a rencontré beaucoup de succès auprès des enfants. La participation des adultes a été moins prononcée, toutefois, les ateliers d'écriture ont, avec une dizaine de participants et beaucoup de bonne humeur, réalisé toutes les lettres de l'Alphabet. Ceci permettra la production d'un ouvrage au sein des écoles.

Madame DEXPERT annonce qu'une réunion pour exposer ce bilan sera prévue le 25 novembre prochain avec l'ensemble des acteurs de cette opération.

Madame DEXPERT souligne que cette exposition, dont nous avons eu la primeur, se trouve aujourd'hui dans le hall du Conseil Général où elle rencontre beaucoup de succès.

Par ailleurs, un dossier de subvention a été déposé à la fondation de France et sera examiné le 27 novembre 2009 pour les actions à mener en 2010.

Point sur l'Office de Tourisme Intercommunautaire

Madame DEXPERT expose qu'une nouvelle édition du Guide Touristique couvrant le périmètre de l'Office de Tourisme Intercommunautaire et en cours d'élaboration chez le Cabinet « Saison d'Or » et imprimerie SODAL.

Elle rappelle que la clef de répartition couvrant ses frais est la suivante :

- Cdc du Bazadais – 55,19 %
- Cdc de Captieux Grignols – 25,16 %
- Cdc de Villandraut – 19,65 % soit 2 920 €

Le montant ayant paru quelque peu élevée pour une maquette existante, un courrier a été adressé aux concepteurs qui pourraient consentir une remise de 10 %.

Toutefois, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire, de voter une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Villandraut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- o De consentir une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Villandraut pour la réalisation du Guide Touristique Intercommunautaire 2010 de 2 920 €,
- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Réunion à Bazas

Madame DEXPERT rend compte de la réunion qui a eu lieu à Bazas concernant l'organisation de l'Office de Tourisme Intercommunautaire ;

Chacun se félicite de l'accueil réservé aux gens intéressés avec le précieux concours des bénévoles mais les structures actuelles ont atteint leurs limites et ne pourront s'ouvrir davantage à l'extérieur sans une professionnalisation.

Il est envisagé le recrutement d'un professionnel. Le Conseil Général est d'accord avec cette analyse qui rentre tout à fait dans le schéma départemental. Une table ronde est à organiser avec tous les partenaires pour l'obtention d'une aide au salaire.

Sur la forme juridique de cet Office Intercommunautaire, les contacts pris semblent unanimes sur la gestion lourde et onéreuse de la forme EPIC. On semble donc s'orienter vers un Syndicat Mixte ouvert. Mais dans l'attente d'une décision définitive ou de la formalisation de la décision, ce pourrait être une Communauté qui porte le recrutement.

Une date reste à fixer au plus tard début 2010. Cette rencontre serait suivie d'une délibération de principe.

Réunion à Gajac

Madame la Présidente rend compte d'une réunion à laquelle elle s'est rendue avec Catherine COCURRELLO sur le thème de la coopération sud gironde au sens large. Les Communautés de Communes de Montesquieu, Langon, Podensac, Auros ont la compétence développement touristique. Les Offices de Tourisme de Villandraut, Langon, Sauternes, Barsac, Saint Symphorien, La Brède étaient présents en tant que tels.

La perspective de travail en commun consiste essentiellement à la mise en réseau d'un territoire le plus large possible sans alourdissement de structure par une approche filière et produit du type : route des vins qui se vend bien, Clément V, route de la Sève, etc... en impliquant les actions existantes comme le canoë...

Le besoin d'un professionnel se fait là encore ressentir sans pour autant se priver de l'efficacité des associations. Cette affaire est à suivre en 2010, tout en veillant aux moyens.

Commission 4

Madame la Présidente, en l'absence de M. L'AZOU, rend compte des travaux menés au sein de cette commission le 3 novembre dernier.

L'ordre du jour de cette séance faisait état d'un incident survenu à la déchetterie.

Incident survenu à la déchetterie

Madame la Présidente expose, qu'en l'absence de M. SOULLIER, l'entreprise chargée du chantier assainissement sur la commune de Préchac a procédé au nettoyage de son chantier sans faire de tri.

Madame BAROT évoque un malheureux concours de circonstances que l'entreprise SOGEA s'est engagée à assumer entièrement sur le plan financier.

Madame la Présidente expose que cet incident n'est que l'élément déclencheur à la nécessité de resserrer le règlement relatif à l'accès de la déchetterie hors des horaires publics. La Commission prenant en compte un certain laxisme dans le tri des OM déposées à la déchetterie en l'absence du personnel permanent propose que les communes en possession de la clef de la déchetterie viennent la rapporter et propose que l'accès de la déchetterie ne se fasse qu'en présence du personnel permanent CdC. Seule la Mairie de Préchac reste en possession d'une clef à n'utiliser que pour régler les problèmes de sécurité. Concernant le cas précis de la SOGEA, comme convenu, la Communauté facturera les frais à la Société SOGEA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- Que les clefs de la déchetterie seront restituées par les communes qui en sont détentrices, excepté la Mairie de Préchac qui gardera une clef pour les questions de sécurité,
- De facturer les frais de nettoyage à la Société SOGEA,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Syndicat du Sauternais

Madame la Présidente expose que les travaux consistant à mesurer les avantages et inconvénients à adhérer à ce syndicat sont en cours ;

Notamment en matière de gouvernance où une rencontre avec le Président sera nécessaire,

Les répercussions en matière de coût et conséquences juridiques seront examinées durant l'année 2010,

Dans l'immédiat, après vérification auprès de la sous préfecture, il est possible et nécessaire, pour permettre à ces travaux d'être menés, de procéder à une prolongation du contrat de prestation de service qui nous lie à ce Syndicat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour un montant revalorisé en 2009 de 115 237,90 € HT par un avenant joint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Prolonger l'acte d'engagement du Marché signé avec le Syndicat du Sauternais sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour un montant de 115 237,90 €. HT,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Réhabilitation de l'ancienne décharge de Préchac

Madame la Présidente expose que la Commission propose la poursuite des investigations préconisées par ANTEA pour un montant de 20 000 € ainsi que la poursuite des recherches pour des financements nécessaires.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- De poursuivre les investigations préconisées par le cabinet ANTEA pour un montant de 20 000 € et
- Charge, Madame la présidente, de rechercher les financements nécessaires.

Madame la Présidente expose que les travaux de la commission 4 se sont poursuivis par ;

L'examen du rôle 2^{ème} semestre – voir compte rendu joint,

Le projet Eco communauté pour lequel une rencontre est prévue avec M. ROUCHALEOU; ce n'est donc pas un dossier fermé.

Concernant la rencontre sur le plan départemental des déchets, le Conseil est informé que Mme BAUP n'a pu s'y rendre mais cela n'a aucun caractère indispensable.

La date de la prochaine commission est fixée au 8 janvier 2010.

Commission 5 – 6

Madame CRUSE rend compte des travaux menés au sein du groupe de pilotage Enfance Jeunesse et notamment – voir le programme joint et disponible en Mairies –

Le temps libre multisports

Madame CRUSE expose qu'il s'agit d'une nouvelle action mise en place par Fabrice CARRET en direction d'un public exclusivement adulte et pour laquelle il convient d'établir des tarifs. Elle propose de consentir la gratuité jusqu'à fin 2009 et dès le mois de janvier 2010 une facturation des 6 à 8 semaines que comporte le trimestre à 10 € par personne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Facturer les prestations trimestrielles (6 à 8 séances) au prix de 10 € par personne,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

L'Ecole de musique

Madame CRUSE expose, que le règlement trimestriel de cette prestation prévu au moment de sa création afin de fidéliser les participants, pose en réalité des problèmes aux familles. Elle propose que cette prestation soit dorénavant facturée chaque mois pour un montant de 25 € par personne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Facturer les prestations chaque mois au prix de 25 € par personne,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Bilan des vacances de la Toussaint

Madame CRUSE expose à l'Assemblée le bilan de toutes les structures.

Alsh à Noaillan

24 enfants ont été reçus chaque jour selon agrément pour 34 inscrits se répartissant ainsi sur les RPI:

14 sur les communes de Noaillan et Villandraut,

7 sur Uzeste et Pompéjac

2 sur Préchac, Lucmau et Cazalis

1 sur Bourideys

Le thème retenu était le Développement Durable par le biais d'ateliers gustatifs autour des fruits et légumes de saison.

Le coût s'est élevé à 19 € par jour et par enfant sur lequel par un calcul compliqué, la CAF reverse environ 15 %.

Alsh à Villandraut

Sur cette structure disposant d'un agrément à 36 enfants, il y a eu 43 inscrits et un taux de fréquentation de 98,5 %. La répartition géographique constatée comme il suit :

22 enfants de Noaillan

11 de Villandraut

7 de Préchac

1 de Lucmau

1 de Bourideys

1 d'Uzeste

Pour éviter le clientélisme, cette structure a choisi un programme semaine sans précisions des jours de sorties. Cette expérience concluante sera sans doute renouvelée

Le coût s'est élevé à 16 € par enfant et par jour.

A résoudre ; la cohabitation des accueils, différence d'âge des enfants, thème et règles de vie différents, il faudra recevoir les ados à un autre moment ou à un autre endroit.

Sport vacances

Madame CRUSE expose que là encore la fréquentation a été à son taux maximal.

Les activités essentiellement sportives ont été réparties sur l'ensemble du canton pour 16 jeunes.

La collaboration avec Bazas s'est avérée très constructive mais l'organisation compliquée quant au lieu de rendez-vous.

La Préfiguration Centre Social

Madame CRUSE présente Perrine LEY chargée de cette mission qui durera 18 mois à mi-temps.

Dans un premier temps, Perrine effectuera un diagnostic, cette phase est d'ailleurs déjà entamée.

Il est également nécessaire de mettre en place un calendrier précisant la durée de chaque phase du travail à accomplir ; diagnostic et terrain.

Une rencontre le 3 novembre avec la CAF et le Pays a permis la mise en place d'un comité technique composé de personnels, de représentants de la CAF et du Pays et d'élus référents. A ce sujet, Mme CRUSE souhaiterait voir l'équipe d'élus s'étoffer de collègues tant de la commission 5 que de la 6. Afin de finaliser le Comité de Pilotage, il est nécessaire d'ouvrir largement le groupe aux partenaires, voire aux habitants – à définir.

Convention de mise à disposition de l'Alsh de Noaillan

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de signer une convention pour les bâtiments qui sont aujourd'hui sous responsabilité du RPI Noaillan Villandraut en lieu et place de la Mairie de Villandraut comme de Noaillan (salle de motricité, cuisine et réfectoire).

Madame CRUSE rappelle que lors de la plénière de septembre le Conseil Communautaire avait décidé de revoir l'ensemble des conventions entre la Communauté et les Communes. Le travail des techniciens s'oriente entre une différenciation entre les utilisations très partielles d'un bâtiment, qui sont facturées au prorata des heures, de la fréquentation, etc... et les bâtiments occupés à temps complet par les activités de la Communauté ; dans ce dernier cas les fluides pourraient être totalement pris en charge par la Cdc via le fournisseur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser la signature d'une convention avec le RPI Noaillan Villandraut pour l'utilisation de l'Alsh,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Nouveaux personnels

Madame CRUSE expose que dans le cadre de la délibération du 9 octobre 2009, deux Contrats d'Aide à l'Emploi ont été recrutés à savoir ;

Julien DUFFIE et Kathleen VIAUD à raison de 22 h hebdomadaires,

Sur des missions un peu différentes de celles qui étaient prévues par nécessité de redéploiement des postes.

De fait, elle propose à l'Assemblée d'ajouter une convention CAE pour l'animation et le sport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser la signature d'une convention avec le Pôle Emploi pour un CAE dans le domaine de l'animation et du sport
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

De nombreuses candidatures ont été réceptionnées suite aux annonces diffusées et le recrutement est prévu le 24 novembre 2009 parmi les quatre candidats présélectionnés.

Cohésion entre Commission 5 et Commission 6

Madame CRUSE rend compte de la réunion du 23 octobre 2009 au cours de laquelle ont été examinées les missions à attribuer au poste de Fabrice CARRET. Il est nécessaire de dynamiser la cohésion Enfance Jeunesse – sport – vie associative par un lien à imaginer sans alourdir le poste.

Info sur la journée des Assistantes Maternelles

Madame CRUSE informe l'Assemblée que la journée Nationale des Assistantes Maternelles se déroulera le Dimanche 22 novembre 2009 – voir affiche – au Relais d'Assistants Maternelles de la Cdc à Noaillan.

Questions diverses

Courrier Sous Préfecture

Madame la Présidente fait état d'un courrier reçu de la Sous Préfecture pour le prêt d'un plancher. Après consultation des services, il s'avère que le plancher de notre structure intercommunale est réservé pour les quatre mois à venir.

Information Gironde Numérique

Monsieur BUNGERT annonce l'ouverture du site du Syndicat Gironde Numérique chargé de la couverture Adsl de notre département. Il invite chacun à aller tester ce site pour connaître l'éligibilité de sa ligne à l'Adsl. Cela faciliterait le travail du Syndicat.

Il est convenu de diffuser le plus largement possible cette information au citoyen : le « Lou Sabitout », le site, les journaux communaux...

SCOT

Madame DEXPERT rend compte de la dernière réunion à Cadillac.

Les travaux ont été menés à l'échelle de l'arrondissement de Langon, il faudra délibérer prochainement mais il semble préférable d'attendre le compte rendu de cette réunion car des questions importantes y ont été posées et notamment en matière de représentation. Plusieurs propositions ont été faites. Le partenariat avec le Pays pourrait se poursuivre. D'une manière générale la participation a été active.

La Prochaine réunion se déroulera le 16 janvier 2010 à Saint Symphorien à 9 h 30.

Laurence HARRIBEY	Michel LAGOFUN
Cécilia MATEU BAREL	Josette DUDON
Marianne LABOUILLE	Mireille EDOUARD
Mireille CREMEL	Maryse BANQUET RENARD
Jean BUNGERT	Sandra BAROT
Marianne LABOUILLE	Jean-Claude LASSALLE
Jean-Claude PREVOTEAU	Isabelle DEXPERT